

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller; Valérie Bertrand, conseillère; Marc-André Diné, conseiller, Guylaine Marin, conseillère; Marie-Laure Rioux conseillère; formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Est absent : Rémy-Richard Leclerc, conseiller.

Est également présente Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Résolution pour adopter l'ordre du jour
3. Résolution pour adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
4. Résolution pour autoriser le paiement des factures
5. Résolution pour adopter les amendements budgétaires et les rapports budgétaires
6. Résolution pour transférer des montants au budget 2025
7. Résolution pour officialiser la demande de subvention pour les recherches archéologiques sur les terrains privés dans le cadre du projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable
8. Résolution pour modifier le calendrier 2025 des séances du conseil
9. Dépôt du rapport financier 2021
10. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021
11. Résolution pour mandater AG 360 Arpenteurs-géomètres pour vérifier l'emprise de la route du Portage
12. Résolution pour autoriser la liste des propriétés pouvant être mise en vente pour taxes impayées
13. Résolution pour autoriser la radiation de certains comptes à recevoir
14. Résolution concernant la demande de dérogation mineure numéro 2024-30001
15. Résolution relative à l'adhésion 2025-2026 de la Municipalité à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)
16. Résolution pour appuyer la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour les camps de jour
17. Résolution pour appuyer la Municipalité de Sainte-Christine concernant la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

2025-03-042

2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-043

3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 et des séances extraordinaires du 20 janvier 2025 et du 30 janvier 2025. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-044

4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 343,205.70\$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

- 2025-03-045** **5. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LES RAPPORTS BUDGÉTAIRES**
Année 2024
Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'adopter la liste des amendements budgétaires de l'année 2024 du journal du budget révisé portant le numéro d'écriture 1094 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2024 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2024 montrant un surplus de 33 695 \$ avant la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.
- Année 2025**
Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'adopter le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant aucun surplus. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.
- 2025-03-046** **6. RÉSOLUTION POUR TRANSFÉRER DES MONTANTS AU BUDGET 2024**
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de modifier la résolution numéro 2025-02-032 pour autoriser le transfert au budget 2025 d'une somme de 9 949 \$ au lieu d'une somme de 9 677 \$ du surplus accumulé non affecté au budget 2025 à la suite de la conciliation des taxes 2024. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.
- 2025-03-047** **7. RÉSOLUTION POUR OFFICIALIZER LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES TERRAINS PRIVÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE**
Attendu la lettre datée du 19 février 2025 transmise par le maire au ministre de la Culture et des Communications demandant une subvention couvrant à 100 % les recherches archéologiques sur les terrains privés;
Attendu que par cette lettre, la Municipalité décline toute responsabilité à cet égard advenant que des recherches archéologiques ne puissent être réalisées préalablement aux travaux, sauf si elle reçoit une subvention couvrant l'intégralité des coûts liés aux fouilles sur ces terrains privés;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux que le conseil officialise la demande de subvention pour les recherches archéologiques sur les terrains privés dans le cadre du projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable transmise par le maire au ministre de la Culture et des Communications le 19 février 2025 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.
- 2025-03-048** **8. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL**
Attendu que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 a été adopté lors de la séance du conseil du 2 décembre 2024;
Attendu que l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, soit à partir du 3 octobre 2025, à 16 h 30, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger en séance ordinaire ou extraordinaire, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;
Attendu qu'une séance du conseil était prévue le lundi le 6 octobre 2025 et qu'il y a donc lieu de modifier la date de cette séance;
Attendu que la modification proposée respecte les dispositions légales en vigueur en évitant toute séance ordinaire ou extraordinaire durant la période de restriction électorale mentionnée;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :
. de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2025, en déplaçant la séance ordinaire du 6 octobre 2025 au jeudi 2 octobre 2025 à 19 h;
. qu'un avis public de la modification apportée au calendrier des séances du conseil soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021**
Le rapport financier de l'année 2021 est déposé.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport financier montre:

Un excédent de l'exercice	109 738 \$
Un déficit de fonctionnement accumulé non affecté	(136 555 \$)
Un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(40 155 \$)
Un fonds de roulement autorisé	n/a
Une réserve financière	20 012 \$
Des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	21 340 \$
Un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	2 078 281 \$
Un endettement total net à long terme	44 298 \$

2025-03-049 10. RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Le maire Yves Sohier fait un bref résumé de l'évolution de la situation financière de la Municipalité à la suite du dépôt du rapport financier 2021.

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné de distribuer gratuitement à chaque adresse civique ainsi que sur le site internet de la Municipalité le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-050 11. RÉOLUTION POUR MANDATER AG 360 ARPENDEURS-GÉOMÈTRES POUR VÉRIFIER L'EMPRISE DE LA ROUTE DU PORTAGE

Attendu qu'il y a lieu de mandater un arpenteur géomètre pour vérifier l'emprise de la route du Portage;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2025;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :

- . de mandater AG 360 Arpenteurs-géomètres à taux horaire pour vérifier l'emprise de la route du Portage pour un budget maximum de 1 900 \$ en sus;
- . d'autoriser le directeur général à payer la facture d'honoraires de AG 360 Arpenteurs-géomètres sur réception de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-051 12. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA LISTE DES PROPRIÉTÉS POUVANT ÊTRE MISE EN VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . d'autoriser le directeur général par intérim à transmettre à la MRC de la Haute-Gaspésie la liste des propriétés qui ont un solde antérieur de taxes impayées au 7 novembre 2024;
- . que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de la Haute-Gaspésie;
- . que le conseil municipal désigne le directeur général par intérim ou, en son absence, le maire à agir comme représentant de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025;
- . que le conseil municipal autorise la transmission de cette résolution à la MRC de la Haute-Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-052 13. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

Attendu que la Municipalité avait trois ans pour faire valoir ses droits et qu'après ce délai les créances sont prescrites;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin de radier et de porter aux mauvaises créances de l'année 2022 les comptes à recevoir autre que les taxes et les droits de mutations ainsi que les intérêts cumulés des clients suivants, pour une saine gestion administrative :

NUMÉRO DE CLIENT	SOLDE AU 3 MARS 2025 AVEC INTÉRÊTS
D5000_00_1400	2 274.23 \$
D5000_00_0001	157.03 \$
D5000_00_1200	1 097.77 \$
D9999_00_000	2 671.94 \$
D5000_12_000	39.73 \$
TOTAL	6 240.70 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-053

14. RÉOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-30001

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme,

Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation est mineure;

Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;

Attendu l'avis public du 11 février 2025 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 3 mars 2025 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit, au plus tard le 26 février 2025, à 13 h :

- par la poste au 9 avenue du Phare (Québec) G0E 2H0, par courriel à dqlamartre@gmail.com et que les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- en personne, lors de la séance du conseil.

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2024-30001 au Règlement de lotissement concernant :

- l'immeuble situé sur le lot 6 646 320 du cadastre du Québec, soit sur la route des Écoliers, afin d'autoriser la construction sur un terrain ayant une façade de 42.45 mètres au lieu de celle de 50 mètres prescrits au règlement de lotissement 32-91;
- l'immeuble situé sur le lot 6 646 321 du cadastre du Québec, soit sur la route des Écoliers, afin d'autoriser la construction sur un terrain ayant une façade de 42.4 mètres au lieu de celle de 50 mètres prescrits au règlement de lotissement 32-91.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-054

15. RÉOLUTION RELATIVE À L'ADHÉSION 2025-2026 DE LA MUNICIPALITÉ À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)

Attendu que la Municipalité désire poser un geste d'engagement et de soutien au développement du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air dans la région;

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'autoriser l'émission d'un déboursé de 89 \$ pour l'adhésion 2025-2026 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et de prendre les deniers nécessaires pour payer cette dépense du poste 02 19000 996.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-055

16. RÉOLUTION POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL POUR LES CAMPS DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'appuyer la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil dans la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et qui propose les actions suivantes :

- . renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- . constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- . mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2025-03-056

17. RÉOLUTION POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE CONCERNANT LA DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE

**D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES
DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ACTUELLE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'appuyer résolution numéro 045-02-2025 de la Municipalité de Sainte-Christine demandant au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée.

2025-03-057

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que la présente séance soit levée à 19 h 22. Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire